



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire

Question écrite n° 42865

Texte de la question

M. Bernard Bosson attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur la nécessité d'une présence accrue de la médecine scolaire dans l'ensemble des établissements. La délivrance de la pilule Norlevo dans les collèges et lycées par les infirmières scolaires exige de leur part accueil, écoute et suivi des jeunes en difficulté, et s'ajoute aux missions déjà nombreuses dont elles ont la charge. Cette nouvelle mesure nécessite qu'elles soient aidées et soutenues dans l'exercice de cette nouvelle et lourde responsabilité, notamment par une formation médicale et psychologique. Les médecins scolaires ne peuvent jouer ce rôle en raison de leur nombre notoirement insuffisant. Les effectifs des infirmières scolaires étant eux aussi très insuffisants, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour accroître leur nombre et pour les aider à remplir cette nouvelle mission. Par ailleurs, il lui demande comment elle entend répondre en termes d'égalité d'accès à cet acte d'urgence exceptionnel alors que de nombreux collèges en milieu rural ne disposent d'aucune infirmière scolaire.

Texte de la réponse

Le service de promotion de la santé en faveur des élèves a été mis en place en 1991, lors de la prise en charge de la santé scolaire par l'éducation nationale. Dès cette date, les missions confiées aux personnels de santé ont comporté des actions de portée générale, telles que la protection, la prévention et l'éducation à la santé, adaptées à la tranche d'âge des jeunes concernés, mais également des actions sélectives et personnalisées, à la demande des équipes éducatives, des parents ou des élèves eux-mêmes. Ainsi, depuis de nombreuses années, les infirmières scolaires sont à même d'assurer l'accueil et l'écoute des jeunes en difficulté pour des raisons personnelles, et notamment des adolescentes, seules exposées aux risques de grossesse précoce qui ont motivé la décision de délivrer la pilule Norlevo dans les lycées et collèges. En ce qui concerne les moyens du service de promotion de la santé en faveur des élèves, un effort budgétaire significatif a été engagé depuis 1998 dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de relance pour la santé scolaire, afin d'améliorer l'encadrement de tous les élèves en personnels de santé et sociaux. S'agissant plus particulièrement des infirmières, qui représentent 3,5 % des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, de santé et sociaux (IATOS), il y a lieu de rappeler qu'entre 1998 et 2000, 595 emplois, soit 21 % des moyens IATOS créés en loi de finances, ont été consacrés au renforcement de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42865

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1406

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3432